

# Prise d'otage

**D**epuis mars 2020, notre profession se plie à toutes les contraintes imposées pour lutter contre l'épidémie de covid 19.

L'annonce faite par le Président de la République d'instaurer le passe sanitaire dans nos établissements est pourtant une limite qui a été franchie. L'alternative qu'il nous a laissée, c'était d'accepter cela ou de nous re-fermer encore une fois. Cette manière de faire s'apparente à une prise d'otage.

Même si nous n'avons pas le choix d'un point de vue sanitaire comme moral, c'est une prise d'otage parce que c'est aux entreprises que l'Etat délègue la vérification des passes à l'entrée en menaçant d'amendes en cas de manquement. Allez donc filtrer les gens qui s'installent en terrasse ! Considérant par ailleurs que le risque de se contaminer en terrasse est moindre et que d'autres lieux à l'air libre comme les plages et les jardins publics échappent au passe sanitaire, l'UMIH a demandé à plusieurs députés d'introduire des amendements dispensant les clients de terrasse du passe sanitaire. Nous avons pu constater que ceux qui nous avaient promis leur soutien tiennent un double discours, selon qu'ils sont sur le terrain ou dans l'hémicycle...

Tout en approuvant le passe sanitaire et la vaccination de tous, je ne crois pas que ce soit notre métier d'être les auxiliaires de la politique de santé. Et encore moins de la police. Nous avons heureusement réussi à être exemptés de vérifier les identités à l'entrée, ce qui aurait été un comble pour des métiers de l'accueil.

Si nous sommes responsables de nos clients, nous ne sommes pas responsables à leur place. Or, c'est bien dans cet esprit que des amendes sont prévues pour nos collègues qui n'appliqueraient pas les contrôles à l'entrée. C'est une autre prise d'otage. Aucun compte n'a été tenu des difficultés pratiques qu'il y a à contrôler les passes sanitaires dans nos établissements. Quasiment du jour au lendemain, nous devons mettre toute une organisation en place, qui nous impose d'agrandir les équipes pour contrôler les clients à l'entrée.

Ceux qui nous l'imposent ignorent la situation de l'emploi dans notre secteur.

C'est un soulagement – si l'on peut dire – d'apprendre que les entreprises ne devront pas d'indemnités de licenciement aux salariés qui refusent de se faire vacciner. Mais que fera un restaurant étoilé dont le statut repose sur le talent d'un chef qui refuse de se faire vacciner ?

Tout cela nous met aussi dans une situation insupportable quant au respect du secret médical. Un chef d'entreprise n'a pas à connaître la situation de santé de ses salariés et encore moins de ses clients.

Alors qu'une 4ème vague du virus est annoncée, notre profession est mise une nouvelle fois dans la difficulté en étant mise à contribution dans un rôle qui n'est pas le sien. Après cela, qu'on ne nous accuse plus jamais d'être des clusters !

**« L'UMIH a demandé à plusieurs députés d'introduire des amendements dispensant les clients de terrasse du passe sanitaire. »**

**Roland Héguy**  
Président confédéral  
de l'UMIH



*édito*